

ARRETE N°03-2026 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO FOURRIERE LE MARDI 17 FEVRIER 2026.

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les agents de l'Eco-Fourrière participent, le mardi 17 février 2026, à une formation obligatoire nécessitant la présence de l'ensemble du personnel ;

CONSIDERANT qu'il convient, pour assurer la bonne organisation du service, de modifier exceptionnellement les horaires d'ouverture de l'Eco-Fourrière à cette date ;

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera fermée au public le mardi 17 février de 09h00 à 14h00.

ARTICLE 2 : L'Eco-fourrière sera ouverte au public le mardi 17 février de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déféré auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **02 FEV. 2026**

Transmis en Préfecture et affiché le **02 FEV. 2026**

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL
Président du Syndicat Intercommunal